

ENTRÉE EXPRESS

La base légale pour la sélection des ressortissants étrangers en tant que membres de la classe économique est leur capacité à s'établir économiquement au Canada, conformément à l'art. 75 du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) et conformément à l'art. 12 (2) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR).

Le programme «Entrée Express (EE)»

Entrée express est un système en ligne utilisé pour gérer les demandes de résidence permanente des **travailleurs qualifiés**.

Voici les principales particularités du programme :

- Ce programme existe depuis le 1^{er} janvier 2015;
- Vous disposez de 60 jours pour remplir et soumettre le profil;
- Suite à l'invitation un délai de 60 jours pour présenter une demande complète;
- Les employeurs en infraction auront 30 jours pour présenter des arguments écrits;
- Il est possible de déposer une demande d'Entrée Express et de Programme des candidats des provinces (PCP) en même temps;
- L'expérience du Québec compte mais le demandeur ne doit pas avoir l'intention de s'y établir;
- Le profil que vous avez créé est valide pour une durée de 12 mois.
- Les travailleurs autonomes ne peuvent se qualifier pour EE.
- Le candidat provincial a 6 mois pour présenter une demande de résidence permanente après avoir reçu un certificat de désignation.

Étape 1 : Déterminez si vous êtes admissible

Il y a deux façons de déterminer si vous êtes admissible à un programme qui fait partie d'Entrée express :

- [Répondre à quelques questions pour vérifier si vous remplissez les exigences minimales](#)
- [Lire les exigences détaillées de chacune des catégories](#)

Étape 2 : Préparez vos documents

Vous avez besoin de documents, comme des résultats de test linguistique, pour démontrer que vous êtes admissible à Entrée express. Comme il faut du temps pour obtenir certains documents, nous vous suggérons donc de les préparer le plus rapidement possible.

Étape 3 : Soumettez votre profil

Votre profil d'Entrée express est le moyen par lequel vous fournissez des renseignements à votre sujet.

Si vous êtes admissible, vous serez accepté dans le bassin de candidats. Vous serez classé dans le bassin d'Entrée express au moyen d'un système de points en vertu du système de classement global (SCG). Votre note est basée sur l'information que vous aurez fournie dans votre profil.

Étape 4 : Recevez une invitation et demandez la résidence permanente

Une invitations à présenter une demande de résidence permanente est envoyée aux candidats ayant les notes les plus élevées du bassin. Si vous recevez une telle invitation, vous disposez de 90 jours pour y répondre.

La majorité des demandes **complètes** accompagnées de **tous** les documents justificatifs obligatoires sont traités dans un délai de six mois ou moins.

Évaluation du profil

| Critères d'admissibilité | Catégorie de l'expérience Canadienne | Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) | Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) |
|---|---|---|--|
| Compétences linguistiques | Compétences linguistiques en français ou en anglais <ul style="list-style-type: none"> NCLC 7 si votre CNP est 0 ou A NCLC 5 si votre CNP est B | Compétences linguistiques en français ou en anglais <ul style="list-style-type: none"> NCLC 7 | Compétences linguistiques en français ou en anglais <ul style="list-style-type: none"> NCLC 5 en expression orale et compréhension de l'oral NCLC 4 en écriture et lecture |
| Genre de compétence et niveau de votre expérience de travail | Expérience canadienne dans l'un de ces groupes de la CNP <ul style="list-style-type: none"> 0 A B | Expérience canadienne ou étrangère dans l'un de ces groupes de la CNP <ul style="list-style-type: none"> 0 A B | Expérience canadienne ou étrangère dans un métier spécialisé au titre d'un des groupes de la CNP au niveau de compétence B |
| Durée de l'expérience de travail | Une année au Canada au cours des trois dernières années (combinaison de travail à temps plein ou à temps partiel) | Une année continue au cours des 10 dernières années (combinaison de travail à temps partiel, à temps plein ou plus d'un emploi dans votre <u>profession principale</u>) | Deux ans au cours des cinq dernières années (combinaison de travail à temps plein ou à temps partiel) |
| Offre d'emploi | Non requise (peut donner des points-TQF s'ils ont un emploi réservé pendant au moins un an après l'obtention du visa de résident permanent) | Non requise (peut donner des points-TQF s'ils ont un emploi réservé pendant au moins un an après l'obtention du visa de résident permanent) | Requise <ul style="list-style-type: none"> Une offre d'emploi à temps plein valide pour une durée totale d'au moins un an, ou Un certificat de compétence dans ce métier spécialisé délivré par une autorité provinciale, territoriale ou fédérale canadienne |
| Études | Non requises | Études secondaires requises. Vous pourriez obtenir des points supplémentaires (TQF) si vous avez fait des études postsecondaires. | Non requises |

Classification Nationale des professions (CNP)

- **Genre de compétence 0 (zéro)** : postes de gestion, tels que :
 - directeurs de restaurant,
 - directeurs de mines,
 - capitaines à terre (pêche).
- **Niveau de compétence A** : postes professionnels qui requièrent généralement un diplôme universitaire, tels que :
 - médecins,
 - dentistes,
 - architectes.
- **Niveau de compétence B** : emplois techniques ou spécialisés qui requièrent généralement un diplôme collégial ou une formation d'apprenti, tels que :
 - chefs,
 - électriciens,
 - plombiers.
- **Niveau de compétence C** : postes intermédiaires qui requièrent généralement un diplôme d'études secondaires ou une formation en milieu de travail, tels que :
 - bouchers,
 - conducteurs de grand routier,
 - serveurs d'aliments et de boissons.
- **Niveau de compétence D** : emplois manuels qui prévoient généralement une formation en cours d'emploi, tels que :
 - cueilleurs de fruits,
 - personnel de nettoyage,
 - travailleurs du secteur pétrolier.

Système de classement global (SCG)

- **Points de base (jusqu'à 600 points)**
 1. Critères des compétences et de l'expérience
 2. Critères liés à l'époux ou au conjoint de fait, tels que ses compétences linguistiques et ses études
 3. Transférabilité des compétences, y compris les études et l'expérience de travail

A. Facteurs de base/du capital humain

| | <u>Avec un époux ou conjoint de fait</u> | <u>Sans époux ou conjoint de fait</u> |
|----------------------------------|--|---------------------------------------|
| Âge | 100 | 110 |
| Niveau de scolarité | 140 | 150 |
| Maîtrise d'une langue officielle | 150 | 160 |

Expérience de travail au Canada 70 80

B. Facteurs liés à l'époux ou conjoint de fait

| <u>Facteur</u> | <u>Points par facteur (max 40 points)</u> |
|----------------------------------|---|
| Niveau de scolarité | 10 |
| Maîtrise d'une langue officielle | 20 |
| Expérience de travail au Canada | 10 |

A. Facteurs de base/du capital humain + B. Facteurs liés à l'époux ou conjoint de fait =
Maximum 500 points (avec OU sans un époux ou conjoint de fait)

C. Facteurs liés à la transférabilité des compétences (Maximum 100 points)

| <u>Scolarité</u> | <u>Points par facteur (max 50 points)</u> |
|--|---|
| - Possédant une bonne/solide maîtrise d'une langue officielle (Niveaux de compétence linguistique canadiens [NCLC] 7 ou plus) et un diplôme d'études postsecondaires | 50 |
| - Possédant de l'expérience de travail au Canada et un diplôme d'études postsecondaires | 50 |

Expérience de travail à l'étranger

Points par facteur (max 50)

| | |
|--|----|
| - Possédant une bonne/solide maîtrise d'une langue officielle (Niveaux de compétence linguistique canadiens [NCLC] 7 ou plus) et de l'expérience de travail à l'étranger | 50 |
| - Possédant de l'expérience de travail au Canada et de l'expérience de travail à l'étranger | 50 |

Certificat de compétence

(pour les personnes exerçant un métier spécialisé)

Points par facteur (max 50)

| | |
|--|----|
| - Possédant une bonne/solide maîtrise d'une langue officielle (Niveaux de compétence linguistique canadiens [NCLC] 7 ou plus) et un certificat de compétence | 50 |
|--|----|

A. Facteurs de base/du capital humain + B. Facteurs liés à l'époux ou au conjoint de fait +
C. Facteurs liés à la transférabilité des compétences = Maximum 600 points

• **Points en prime (jusqu'à 600 points)**

| <u>Facteur</u> | <u>Maximum points par facteur</u> |
|---|-----------------------------------|
| - Frère ou sœur vivant au Canada (citoyen ou résident permanent) | 15 |
| - Compétences linguistiques en français | 30 |
| o Si vous obtenez le niveau 7 ou plus des NCLC en français pour les quatre aptitudes et si vous obtenez le niveau 4 ou moins des NCLC en anglais (ou si vous n'avez pas passé de test en anglais) | 15 |
| o Si vous obtenez le niveau 7 ou plus des NCLC en français pour les quatre aptitudes et si vous obtenez le niveau 5 ou plus des NCLC en anglais pour les quatre aptitudes | 30 |
| - Études postsecondaires effectuées au Canada | 30 |
| o Études postsecondaires effectuées au Canada – titre de compétence d'un an ou de deux ans | 15 |
| o Études postsecondaires effectuées au Canada – titre de compétence de trois ans ou plus | 30 |
| - Emploi réservé | 200 |
| o niveaux de compétence 00 de la CNP | 200 |
| o toute autre profession aux niveaux de compétence 0, A ou B de la CNP | 50 |
| - Désignation comme candidat d'une province ou d'un territoire | 600 |

A. Facteurs de base/du capital humain + B. Facteurs liés à l'époux ou au conjoint de fait + C. Facteurs liés à la transférabilité des compétences + D. Points en prime = Total général – maximum 1 200 points

Particularités du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)

Critères de sélection

Si vous répondez à **toutes** les exigences minimales, votre demande sera évaluée en fonction de :

- votre âge (12 points)

- vos études (25 points)
- votre expérience de travail (15 points)
- le fait que vous ayez ou non une offre d'emploi valide (10 points)
- vos compétences linguistiques en français ou en anglais (28 points)
- votre faculté d'adaptation (à quel point vous pourrez bien vous établir ici) (10 points)

Ces facteurs font partie d'une grille de 100 points utilisée pour évaluer l'admissibilité au Programme des travailleurs qualifiés (fédéral). Vous pouvez obtenir des points pour chacun des six critères.

La note de passage actuelle est de **67 points**.

Qui doit fournir une preuve de fonds

À moins d'avoir un permis de travail valide ou une offre d'emploi au Canada, vous devez fournir une preuve de fonds pour satisfaire aux exigences minimales du :

- Programme des travailleurs qualifiés (fédéral);
- Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral).

Qui n'a pas besoin de fournir une preuve de fonds

Vous n'avez **pas** besoin de démontrer que vous disposez d'assez d'argent pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille si :

- vous présentez une demande au titre de la catégorie de l'expérience canadienne **ou**;
- vous êtes actuellement autorisé à travailler au Canada **et** vous détenez une [offre d'emploi valide](#), même si vous présentez une demande dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) ou du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)

Seuil de faible revenu (SFR)

Seuil de faible revenu est égal à 50% du Revenu Vital Minimum

| | Nombre de membres de la famille | Fond requis (en dollars canadiens) |
|---|------------------------------------|---------------------------------------|
| 1 | | 12 960 \$ |
| 2 | | 16 135 \$ |

| Nombre de membres de la famille | Fond requis (en dollars canadiens) |
|---|---|
| 3 | 19 836 \$ |
| 4 | 24 083 \$ |
| 5 | 27 315 \$ |
| 6 | 30 806 \$ |
| 7 | 34 299 \$ |
| Si plus de 7 personnes, pour chaque personne additionnelle ajoutée | 3 492 \$ |